

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

A partir du 18 mai 2026

Honoraires sur ventes

Prix de vente	Taux TTC	Forfait
Jusqu'à 30 000 €		3 500 €
De 30 001 € à 60 000 €	8,5 %	
De 60 001 € à 100 000 €	8 %	
De 100 001 € à 150 000 €	6,5 %	
De 150 001 € à 210 000 €	5,5 %	
De 210 001 € à 275 000 €	4,5 %	
A partir de 275 001 €	3,5 %	

(T.V.A. à 20% incluse)

Barème dégressif par tranches, les honoraires sont calculés sur le prix de vente par tranches de prix cumulées, et à la charge du vendeur.

Honoraires de gestion

Prestations de gestion locative	Taux TTC
Service MANDAT CONFIANCE	8,4%
Service REFERENCE	9,6%
Service EXCELLENCE	10,8%

(T.V.A. à 20% incluse)

Le taux forfaitaire est appliqué sur la totalité des sommes encaissées, et à la charge du Bailleur

Honoraires de location

(T.V.A. à 20% incluse)

Le taux forfaitaire est appliqué sur le loyer annuel charges comprises,

7 % TTC

plafonné aux honoraires calculés sur la surface habitable de la Location selon le barème réglementé en zone « non tendue » de

11 € TTC au m²

Les honoraires à la charge du Bailleur **MANDANT** et à la charge du Locataire sont équivalents.

Honoraires Syndic

HONORAIRES DE BASE	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
Honoraires de gestion courante copropriété inférieure ou égale à 10 lots	Forfait 1 500€ minimum	Forfait 1 800€ minimum
Honoraires de gestion courante copropriété de 11 à 25 lots	Forfait 2 500€ minimum	Forfait 3 000€ minimum
Honoraires de gestion courante copropriété supérieure à 25 lots	Forfait 3 000€ minimum	Forfait 3 600€ minimum



BARÈME GESTION LOCATIVE

A partir du 18 mai 2026

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service CONFIANCE	Service REFERENCE	Service EXCELLENCE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8,4%	9,6%	10,8%	
En % HT de l'encaissement	7%	8%	9%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Réédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service CONFIANCE	Service REFERENCE	Service EXCELLENCE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	○	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC par an et par lot
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	○	●	2,50 € TTC / mois / CRG
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	●	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	●	120 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	●	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90 € TTC/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m ² (logement vide) 5 € TTC/m ² (logement meublé)
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	○	90 € TTC/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	○	90 € TTC/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	○	100 € TTC/heure
Assurance Loyers Impayés	*	*	*	2,6 % des loyers CC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires
* Prestation optionnelle

○ Prestation complémentaire payable à l'acte
Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%